Tapage, une erreur dans mon nom

Par **flo432**, le **13/12/2012** à **18:21**

Bonjour,

J'ai reçu une amende (de 135€ +22€ de procédure) pour tapage nocturne, cela c'est passé il y a 6mois... mais je sais qu'il y a un an de délai pour la recevoir. Des chères hommes Bleu sont venus relever le tapage et relever les informations sur ma carte d'identité.

En revanche il y a une erreur dans mon nom, un 'U' c'est glissé (Commençant par GI il est devenue GUI). Ainsi que sur le recommandé que j'ai reçu.

Est-ce possible d'invoquer le vice de procédure?

Ma date de naissance est correcte ainsi que l'adresse.

merci d'avance

Par **Camille**, le **14/12/2012** à **10:52**

Bonjour,
[citation]Est-ce possible d'invoquer le vice de procédure? [/citation]
Non. Cette erreur ne vous porte pas préjudice.
Si vous insistez, vous recevrez une nouvelle amende de 135€ +22€ de procédure pour tapage nocturne à votre nom correctement orthographié (rectification d'une erreur purement matérielle).

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés